



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2021004-0002

Signé par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 4 janvier 2021

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant retrait de la commune de Meslay-le-Grenet du syndicat intercommunal des deux versants

**Arrêté préfectoral portant retrait de la commune de Meslay-le-Grenet
du syndicat intercommunal des deux versants**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-19 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 60/2020 du 12 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2253 du 8 juillet 1991 modifié portant création du syndicat intercommunal des deux versants ;

Vu la délibération n° 33/2020 du 10 septembre 2020 du conseil municipal de la commune de Meslay-le-Grenet demandant son retrait du syndicat intercommunal des deux versants ;

Vu la délibération n° 20200021 du 15 octobre 2020 du comité syndical du syndicat intercommunal des deux versants approuvant la demande de retrait de la commune de Meslay-le-Grenet dudit syndicat ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres : Bailleau-le-Pin (10/12/2020), Ermenonville-la-Grande (3/11/2020), Meslay-le-Grenet (29/10/2020) et Sandarville (03/11/2020) approuvant, à la majorité qualifiée, le retrait de la commune de Meslay-le-Grenet dudit syndicat ;

ARRETE :

article 1^{er} : Le retrait de la commune de Meslay-le-Grenet du syndicat intercommunal des deux versants est accepté.

article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le - 4 JAN. 2021

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE